

**Exposé de la Fédération des associations
de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick**

Présenté au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 10 septembre 1999

L'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS NOS UNIVERSITÉS : UN IMPÉRATIF ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Introduction

La Fédération est heureuse d'accepter l'invitation du Comité permanent des finances de contribuer au processus d'établissement budgétaire en présentant une soumission. Il nous a fait grand plaisir de constater que le Comité permanent des finances reconnaît dans son vingtième rapport, intitulé *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens* et publié en juin 1999, que

« [...] les personnes plus scolarisées jouissent[...] d'un surplus de revenu par rapport aux autres [...] Le fait que ces personnes ont tendance à être engagées plus souvent et à gagner un salaire plus élevé montre clairement que leur productivité est meilleure que celle des personnes moins scolarisées. **Elles contribuent donc davantage à l'économie.** » [Nous soulignons]¹

La Fédération est également encouragée de constater ailleurs dans le rapport, sous le titre « L'exode de la compétence », la reconnaissance du fait que :

« Les travailleurs hautement qualifiés [...] sont la source de recettes fiscales élevées. De plus, ils ont moins tendance à dépendre des services du gouvernement. **Par conséquent, ils sont généralement des cotisants nets à la situation budgétaire des gouvernements [...]** » [Nous soulignons].²

Bien que la citation qui précède soit isolée de son contexte, on admettra, aux fins de la présente discussion, qu'elle peut être appliquée non seulement aux personnes qui ont un

¹ *Op. cit.*, page 20

² *Ibid.*, page 26

revenu élevé et qui participent à « l'exode de la compétence », mais également, de façon plus générale, à toutes celles qui ont un revenu élevé.

La Fédération appuie aussi fortement la déclaration du Comité dans son rapport, à l'effet que :

« [...] la distribution du revenu est susceptible d'être plus égale dans un contexte où l'éducation est subventionnée par les fonds publics [...] Voilà pourquoi le financement public des niveaux supérieurs d'éducation et de la formation continue de la main-d'oeuvre, de même que l'utilisation des recettes fiscales pour subventionner l'éducation continue, contribuent à distribuer encore plus également les revenus et la richesse au Canada. »³

Le Comité déclare également dans son rapport :

« L'éducation favorise le développement du capital humain. Ce capital peut avoir des retombées assez importantes [...] L'existence d'une main-d'oeuvre instruite a aussi une incidence sur les décisions d'investissement des entreprises. »⁴

Bien que cela ne soit pas énoncé clairement dans le rapport, nous sommes convaincus que le Comité se rend bien compte que, sans les efforts des chimistes et des ingénieurs, il n'y aurait pas d'industrie des pâtes et papiers et, sans les ingénieurs électriciens, il n'y aurait pas d'industrie énergétique ni de télévision. Les retombées sont beaucoup plus étendues que ce qu'on laisse entendre ci-dessus; elles touchent également les ouvriers forestiers et les ouvriers des aciéries, ainsi qu'une multitude d'autres cols bleus dont le travail dépend de la technologie.

³ *Ibid.*, page 21

⁴ *Ibid.*, page 20

Il est donc manifeste que le Comité comprend bien les réalités économiques d'un investissement public dans les niveaux supérieurs d'éducation, ainsi que les avantages certains qui en découlent. Par conséquent, dans la présente soumission, la Fédération essaiera de renforcer l'engagement évident du Comité en vue de garantir que tous les Canadiens et Canadiennes puissent se prévaloir des niveaux supérieurs d'éducation auxquels ils aspirent; elle s'efforcera d'attirer l'attention du Comité sur les difficultés particulières auxquelles font face les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises pour atteindre cette égalité à une époque de restrictions financières fédérales; et elle proposera des moyens qui permettront aux « cinq principaux thèmes » énoncés dans la demande de soumissions du 9 juillet 1999 du Comité de garantir la réalisation de cette égalité des possibilités d'accès à l'enseignement.

Rappel statistique

La Fédération doit beaucoup à la Section des activités pancanadiennes de Développement des ressources humaines Canada pour les précieuses données démographiques parues dans *Le Nouveau-Brunswick en revue*, publié sous la direction de M. Samuel LeBreton, économiste principal.

Dans le numéro de l'hiver 1999, un article intitulé *L'emploi et l'éducation dans les années 90*, débute ainsi :

« Un thème qui revient très souvent et qui fait les manchettes est celui de l'importance que revêt l'éducation dans le marché du travail d'aujourd'hui. D'ailleurs, plusieurs articles que cette revue a publiés au cours des dernières années ont abordé ce sujet. Dans la même veine, cet article fournit d'autres données depuis 1990, qui viendront vérifier cette hypothèse selon laquelle les études sont de la plus haute importance si on veut espérer un avenir meilleur sur le marché du travail. »⁵

⁵ *Le Nouveau-Brunswick en revue*, DRHC, hiver 1999.

L'article montre ensuite, en citant les sources de Statistique Canada, qu'entre 1990 et 1997 (les années les plus récentes pour lesquelles les données sont disponibles), la population des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant moins de neuf années de scolarité a diminué de 20 % seulement, alors que leur niveau d'emploi a chuté de 41 %. De même, bien que la population des diplômés et diplômées des écoles secondaires ait augmenté de 8,3 %, les possibilités d'emploi de ce groupe se sont accrues de 3,9 % seulement.

Par comparaison avec leurs collègues moins éduqués, les détenteurs et détentrices d'un diplôme d'études postsecondaires (c'est-à-dire des collèges communautaires et des écoles de métiers) et d'un diplôme universitaire s'en sont bien tirés : ces deux groupes ont augmenté de 29,1 % et de 44,4 % respectivement, et leurs possibilités d'emploi se sont accrues de 24,1 % et de 37,3 %. (Annexe I)

Entre 1990 et 1997, le taux de chômage global a augmenté considérablement au Nouveau-Brunswick à cause des conditions économiques. Malgré tout, ces personnes les plus scolarisées ont continué à jouir des taux de chômage les plus faibles au cours de cette période. (Annexe II)⁶

Restrictions financières fédérales

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises – ainsi que leurs homologues des autres provinces Atlantiques – ont constaté que les restrictions financières fédérales imposent un fardeau plus lourd à leurs systèmes d'enseignement supérieur qu'à ceux des autres provinces plus peuplées.

On reconnaît généralement que, depuis 1993, les fonds fédéraux accordés à l'enseignement postsecondaire ont connu une réduction nette de l'ordre de deux milliards

⁶ Des données semblent également montrer que l'écart entre le nombre de personnes qui obtiennent un diplôme universitaire et le nombre de celles qui occupent ensuite un emploi régulier pourrait être attribué en partie à la tendance croissante chez les diplômés et diplômées universitaires de poursuivre leurs études après l'obtention de leur premier diplôme.

de dollars.⁷ On ne conteste pas le fait que cette réduction ait été distribuée équitablement. Il est bien évident toutefois qu'une province comme l'Ontario, avec une population d'environ 12 millions d'habitants et une base industrielle importante, jouit d'une assiette fiscale suffisamment étendue (ainsi que du potentiel correspondant qui permet de réaliser des économies d'échelle significatives) pour pouvoir supporter le fardeau de ces coupures plus facilement qu'une province comme le Nouveau-Brunswick où la population est inférieure à 750 000 habitants. Comme nous l'avons déjà mentionné, entre 1990 et 1997, le nombre de diplômés et diplômées universitaires a augmenté de 44,4 % au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Canada est le bailleur de fonds qui contribue le plus, et de loin, aux frais d'exploitation des universités de la province : il a fourni 56 % du total en 1997.⁸ Malgré la réduction des fonds fédéraux, les universités ont fait de leur mieux pour supporter le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits, mais elles ont atteint les limites de leur capacité d'absorber une telle variation de la taille de la population étudiante.

Par conséquent, les explications du Comité au sujet de la nécessité d'augmenter la participation des Canadiens et des Canadiennes aux niveaux supérieurs d'éducation resteront dénuées de sens dans les petites provinces tant que ces graves problèmes n'auront pas été résolus.

Les cinq thèmes principaux

1. La préparation du budget

La Fédération approuve le processus de consultation entrepris par le Comité des finances au cours des deux dernières années. Elle insiste cependant sur le fait qu'il n'existe pas de solution universelle et unique au problème de l'allocation d'un montant approprié ou de la distribution des fonds fédéraux à chaque

⁷ Source : Association canadienne des professeurs et professeures d'université.

⁸ Source : Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.

province (à cause de la disparité des assiettes fiscales et des possibilités d'économies d'échelle mentionnées ci-dessus). La Fédération encourage donc fortement le Comité à étudier avec soin les besoins individuels de chaque province avant de faire ses recommandations au ministre relativement aux dispositions budgétaires dans le domaine des transferts sociaux (qui inclut le financement de l'éducation postsecondaire).

2. Allègement des impôts et réforme fiscale

Le Canada pourrait améliorer son régime fiscal de la façon proposée par le Comité lui-même dans son vingtième rapport, c'est-à-dire en utilisant « [...] des recettes fiscales pour subventionner l'éducation continue [...] »⁹

À ce titre, le Comité pourrait songer à recommander que le paiement des intérêts sur les prêts étudiants soit déductible du revenu imposable de ceux et celles qui viennent d'obtenir leur diplôme. Si les prêts accordés pour permettre de gagner un revenu sont déductibles, les prêts étudiants devraient sûrement pouvoir l'être aussi. Les coûts des manuels devraient également être considérés comme un crédit d'impôt différé. L'indemnité mensuelle de subsistance de 50 dollars accordée aux étudiants et étudiantes n'est évidemment pas réaliste et elle devrait être amenée à des niveaux plus raisonnables. Le montant annuel maximal de 5 000 dollars pour les frais d'éducation transférés au conjoint, à la conjointe, ou aux parents, devrait également être revu, en particulier pour les étudiants et étudiantes inscrits à une université en dehors de la province.

Il ne serait pas déplacé de remarquer ici que les corporations qui profitent de plus en plus des avantages d'une main-d'oeuvre éduquée devraient se charger d'une plus grande partie du fardeau fiscal pour appuyer les universités. Des avantages fiscaux pourraient certainement être adaptés pour soulager les corporations qui

⁹ Voir la note en bas de page n° 3.

donnent une formation en cours d'emploi, mais dans l'ensemble, les corporations s'en tirent sans frais.

3. Infrastructure sociale

Comme indiqué ci-dessus, les politiques générales visant à « [...] améliorer l'accès aux études supérieures [...] » ne peuvent être efficaces dans toutes les provinces, sauf si on tient compte des distinctions qui leur enlèvent leur apparente égalité.

Par conséquent, nous recommandons respectueusement que le Comité établisse des normes nationales minimales – mais élevées – relativement à l'enseignement postsecondaire et qu'il effectue également une recherche urgente et sérieuse concernant la présentation prochaine d'une *Loi sur le financement de l'enseignement postsecondaire* qui contiendrait des dispositions garantissant que ces normes seront satisfaites ou dépassées dans chaque province.¹⁰

4. Nouvelle économie

Le Comité est certainement bien renseigné sur la mondialisation de l'économie. Les capitaux et les ressources humaines traversent presque librement les frontières nationales, ce qui entraîne la demande de réduction des impôts et d'augmentation des salaires pour les compétences fondées sur la matière grise, ainsi qu'une dévaluation des compétences manuelles, et ce, au nom de l'amélioration de la compétitivité. En fait, il est évident qu'on peut encourager les membres les plus productifs de la société à rester ici au moyen d'autres incitatifs que la réduction des impôts. La qualité de la vie, les soins médicaux et la famille servent tous à enraciner notre population. À vrai dire, nos diplômés et diplômées ne sont pas attirés à l'étranger par la poursuite de la richesse, mais ils y sont plutôt poussés

par le manque d'emplois ou de possibilités. Dans une économie fondée sur la matière grise, il devrait être évident que le succès dépend de ceux qui fournissent et qui utilisent les connaissances. Si nous voulons faire affaire avec le monde entier et être concurrentiels dans une situation où les règles sont uniformisées, et nous nous devons de le faire, il est essentiel d'encourager la poursuite des connaissances et de l'innovation. Les universités joueront un rôle central dans cette quête.

L'importance croissante d'Internet a une grande signification. Si le Canada veut rester concurrentiel dans un monde où les textes, les graphiques et les renseignements peuvent être transmis par courrier électronique en quelques microsecondes, le gouvernement doit prévoir la promotion de l'apprentissage de la technologie de l'information et l'octroi de subventions – **là où elles sont nécessaires** – pour l'acquisition du matériel électronique et des logiciels d'avant-garde. À mesure que le commerce électronique prend de l'ampleur, le Canada doit investir dans les connaissances en transport et en communication de façon à prendre part pleinement à cette révolution. Il faudra trouver des moyens meilleurs et plus pratiques que Canpar ou UPS pour transporter les marchandises vendues ou achetées sur Internet. L'accès à bande large fournira non seulement de l'information, mais aussi des divertissements et l'accès au monde et au marché mondial. Les nantis et les démunis se distingueront par l'accès à Internet. De crainte d'accepter la création d'une nouvelle classe marginale, nous devons prendre grand soin de veiller à ce que notre population soit non seulement éduquée pour les besoins du jour, mais aussi adaptable aux paradigmes technologiques et commerciaux-politiques en évolution de plus en plus rapide. Une éducation postsecondaire universelle étendue est le moyen le plus réalisable de veiller à ce que la population soit en mesure de participer à cet avenir excitant mais incertain et d'en profiter.

¹⁰ L'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) propose une telle loi depuis le début des années 1980. La Fédération croit qu'il est maintenant temps que le gouvernement

5. Productivité

De nouveau, le Comité a répondu en partie à sa propre question : « Que peut faire le gouvernement pour améliorer la productivité? » – du moins en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire. Nous référons respectueusement le Comité aux trois courts extraits de son vingtième rapport cité dans l'introduction de la présente soumission. De plus, le Comité sait certainement que la grande majorité de la recherche et de l'innovation s'effectue dans les universités du pays. Face aux coupures fédérales massives des fonds accordés à l'éducation, les universités du Nouveau-Brunswick ont été soumises à des coupures relativement bénignes de 2 % pendant trois années successives, ce qui montre bien l'engagement provincial envers l'enseignement supérieur. (Nous qualifions ces coupures de relativement bénignes parce que, bien qu'elles soient considérablement moins élevées que les coupures imposées en Alberta, par exemple, nous avons commencé avec un montant de référence beaucoup plus modeste de sorte que, même si nos collègues de l'Alberta ont perdu 30 % des fonds en un an, ils se trouvent encore dans une meilleure situation financière que les universités de la région de l'Atlantique.) Pour faire face à ces coupures, les universités ont permis et, dans certains cas elles ont encouragé, l'attrition des professeurs et professeures, des techniciens et techniciennes, et des autres employés et employées, pour réduire les budgets consacrés aux salaires. Les économies ainsi obtenues ont eu l'effet quelque peu paradoxal d'étouffer la productivité des professeurs et professeures surchargés. Je¹¹ voudrais utiliser une brève anecdote pour illustrer ce problème, en décrivant le sort d'une de mes collègues qui fait de la recherche d'avant-garde en fibres optiques. Elle reçoit des fonds importants de la Fondation canadienne pour l'innovation, avec NorTel et NBTel comme partenaires industriels, et elle s'efforce de surmonter les problèmes de largeur de bande en communication sur fibres optiques et en développement de structures « autoréglables » (avec répartition du stress et surveillance des températures). Son travail est entravé par

fédéral accorde une attention des plus sérieuses aux propositions de l'ACPPU.

¹¹ Jack Vanderlinde, département de physique, U.N.B.

une charge d'enseignement beaucoup trop lourde parce que mon département n'a plus que la moitié de ses effectifs d'enseignement normaux. [Deux autres collègues, qui ont mis sur pied et qui exploitent l'Ocean Mapping Group, grâce auquel a été retrouvé l'avion à réaction de Swissair l'an dernier, sont en train de se laisser persuader de déménager au New Hampshire, me dit-on, non pas à cause des salaires ou des impôts, mais parce qu'ils sont invités à travailler dans un meilleur milieu de recherche où ils pourront consacrer tout leur temps à la recherche au lieu de devoir supporter des charges d'enseignement et des fardeaux administratifs excessifs.] Je suis convaincu qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Au contraire, on entend de telles histoires dans pratiquement tous les départements de toutes les universités de la région de l'Atlantique.

Les bibliothèques des universités risquent de devenir de simples archives. Les budgets ont été réduits de façon tellement radicale qu'il est impossible d'acheter les journaux périodiques de recherche, que ce soit sous forme électronique ou imprimée, ce qui, encore une fois, constitue une menace importante pour la productivité puisque l'innovation se nourrit d'information. Une injection considérable de fonds est absolument essentielle si nous voulons conserver notre place dans le monde de l'information.

Pour cette raison, le gouvernement fédéral doit absolument s'engager de nouveau dans le financement de l'éducation secondaire, non seulement au niveau de la recherche, mais aussi au niveau du soutien fondamental accordé à la mission d'enseignement de l'université.

Conclusion

Nous nous sommes rendu compte que le Comité des finances avait écouté attentivement et entendu les soumissions des diverses parties intéressées dont les interventions ont servi à préparer le vingtième rapport. De plus, la façon dont ce rapport traite de la relation

entre la « productivité » et l'éducation – en particulier l'éducation postsecondaire – montre clairement que le Comité comprend bien l'importance de cette relation.

La présente soumission avait pour objectif principal de confirmer au Comité qu'il est « dans la bonne voie » et de l'encourager à conseiller au ministre des Finances de formuler le prochain budget d'une manière qui reconnaîtra vraiment les impératifs que le Comité a cernés, en rétablissant le soutien fédéral des fonds d'exploitation de base des universités.

Respectueusement soumis en septembre 1999 par :

Le président,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jack Vanderlinde".

D^r Jack Vanderlinde

Le directeur exécutif,

Desmond A. Morley